



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 74757

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le niveau de l'état de santé de la population française comparé aux autres pays développés, selon un rapport publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Il a retenu que si les Français sont « en bonne santé », des disparités territoriales, sociales et de sexe perdurent, à commencer par l'espérance de vie, toujours favorable aux femmes (85,4 ans) mais dont l'écart avec les hommes diminue, au profit de ces derniers (79,2 ans). Ou encore, que si l'espérance de vie continue, globalement, d'augmenter, ce qui est de bon augure, cela se traduit néanmoins par une augmentation « du nombre de personnes atteintes de pathologies chroniques et d'incapacités fonctionnelles », selon la Drees. Aussi, souhaite-t-il connaître ses intentions pour tenter d'inverser les deux tendances inquiétantes décrites.

Texte de la réponse

L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes résulte en grande partie de l'importance de la mortalité prématurée (c.-à-d. avant 65 ans) chez les hommes comparée à celle des femmes. Cette surmortalité masculine reflète notamment l'importance des consommations de tabac, d'alcool chez les hommes ou encore l'importance relative des suicides masculins. Pour autant, le rapprochement des comportements de consommation entre les hommes et les femmes fait par exemple que l'on assiste actuellement à une augmentation des décès par cancer du poumon chez les femmes ; c'est la raison pour laquelle il est observé un ralentissement dans l'augmentation de l'espérance de vie des femmes. Suite à la déclaration politique sur les maladies non transmissibles (MNT) adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 2011, l'organisation mondiale de la santé a proposé pour réduire de 25% la mortalité prématurée d'ici 2025, d'agir sur les principaux facteurs de risque que sont le tabagisme (réduire de 30%), l'usage nocif de l'alcool (réduire de 10%), la consommation de sel/sodium (réduire de 30%), l'hypertension artérielle (réduire de 25%), le diabète et l'obésité (stopper l'augmentation), la sédentarité (réduire de 10%). La loi de modernisation de notre système de santé donne la priorité à la prévention afin d'apporter une réponse au défi pour notre système de santé que constitue ce paradoxe français qui veut que cohabitent une des espérances de vie parmi les plus longues et un niveau de mortalité prématurée évitable particulièrement élevé. En cela, il constitue "une rupture". Le système de santé en France s'est essentiellement développé autour du soin alors que le premier objectif doit être de tout faire pour éviter qu'apparaisse la maladie : cela implique de mettre l'accent sur des priorités claires et de développer des outils plus ciblés. Le Gouvernement a choisi de s'attaquer aux principaux risques pour la santé : le tabac, l'alcool, l'obésité, la sédentarité et le diabète. Ainsi plusieurs mesures ont été inscrites dans cette loi : la désignation d'un médecin traitant pour les enfants, l'amélioration de l'information nutritionnelle, la protection des jeunes des ravages de l'alcool, une lutte particulièrement active contre le tabagisme, l'amélioration de l'accès à des stratégies de prévention innovantes, le renforcement de l'éducation à la santé pour tous les enfants. La politique de santé française a ainsi trois finalités : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, faire diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance de vie en bonne santé. Les addictions et le cancer bénéficient de développements particuliers, avec le plan gouvernemental contre les drogues et les

conduites addictives 2013-2017, et le plan cancer III 2014-2019. Ce dernier prévoit un programme national ambitieux de réduction du tabagisme confié par le Président de la République à la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Ce programme comprend des mesures choc articulées autour de 3 axes d'intervention prioritaires : protéger les jeunes, aider les fumeurs à arrêter et agir sur l'économie du tabac.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74757

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1245

Réponse publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 971